

Revue de presse Le DOSSIER du GCO

DNA du 21 janvier 2010

Vers une annulation de la DUP?

Le rapporteur public a recommandé hier aux juges du Conseil d'Etat l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) du grand contournement ouest (GCO) de Strasbourg.

Le grand hamster, à l'instar du collectif GCO non merci, retient son souffle. Il s'est trouvé un allié de poids dans le rapporteur public auprès du Conseil d'Etat qui a recommandé hier l'annulation de la déclaration d'utilité publique du grand contournement ouest de Strasbourg.

Pour étayer son avis, Cyril Roger-Lacan, a pointé plusieurs lacunes dans le dossier, rejoignant ainsi une bonne partie de l'argumentaire des opposants à ce projet de voie autoroutière de 24 km.

Le GCO étant un projet structurant au niveau du fossé rhénan, les Allemands auraient dû être consultés. Or, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ne leur avait pas été à l'époque notifié. Par ailleurs, le rapporteur a souligné la faiblesse des études socio-économiques, notamment en ce qui concerne la rentabilité d'un tel équipement.

Les insuffisances de l'étude d'impact sur la faune et la flore ont également été rapportées, le GCO devant traverser une zone d'intérêt écologique majeure, l'un des derniers habitats français du grand hamster, le mammifère le plus menacé d'Europe.

L'avis du rapporteur public met du baume au coeur de René Wunenberger, maire de Griesheim-sur-Souffel et représentant du collectif GCO non merci hier à l'audience : « Nos arguments ont été entendus et le rapporteur a mis en évidence qu'on ne peut répondre à un problème autoroutier par une solution autoroutière. »

Alsace Nature, par la voix de son directeur Stéphane Giraud se félicite également de la position de Cyril Roger-Lacan, même « s'il est trop tôt pour faire du triomphalisme. L'avis du rapporteur public est très souvent suivi, mais les juges restent souverains ». L'association avait été la première en mars 2008 à introduire un recours contre la DUP du GCO par les soins de sa directrice d'alors, Sandrine Bélier, aujourd'hui député européenne d'Europe Ecologie.

Le conseiller régional et tête de liste d'Europe Ecologie Alsace voit dans l'évolution du dossier « un signal très encourageant » et sans attendre la décision finale, exhorte le gouvernement « à reconsidérer sérieusement les propositions alternatives pour développer les transports en commun en Alsace ».

Le Conseil d'Etat devrait rendre sa décision avant la mi-février.

S. W.

Édition du Jeu 21 jan. 2010

DNA du 22 janvier 2010

GCO : la mécanique du Conseil d'État

Le rapporteur public près le Conseil d'État a conclu à l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) du grand contournement ouest de Strasbourg (DNA du 21 janvier). Cela mérite une courte explication.

QUI EST LE RAPporteur PUBLIC ? C'est un magistrat, membre de la juridiction, chargé de faire connaître, en toute indépendance et impartialité, son appréciation et son opinion sur le litige. Bref, il suggère, en conscience, une solution conforme au droit et à la jurisprudence.

EST-IL SUIVI PAR LES AUTRES JUGES ? En général, oui. Difficile de donner un pourcentage, mais c'est entre 8 et 9 fois sur 10. Au Conseil d'État, les rapporteurs publics sont des magistrats hautement spécialisés, mais cela peut aussi les inciter à proposer des évolutions de jurisprudence, que ne vont pas suivre forcément leurs collègues.

ET DANS LE CAS DU GCO ? D'après ce que l'on sait, trois arguments sont surtout évoqués : absence de concertation transfrontalière, faiblesse des études de rentabilité, légèreté des études environnementales.

Les deux derniers sont sujets à appréciation ; elle peut être variable. Mais le premier est plus radical : s'il fallait informer l'Allemagne et que cela n'a pas été fait, il y a un os.

LE CONSEIL D'ETAT A-T-IL DEJA ANNULÉ DES DUP DE PROJETS AUTOROUTIERS ? Oui. Ce fut le cas en 1997 du projet de l'A 400, 35 km de « Transchablaisienne » entre Anemasse et Thonon (Haute-Savoie), parce qu'il était trop cher pour le trafic attendu.

POURTANT LE CONSEIL D'ETAT AVAIT DONNÉ UN AVIS FAVORABLE A LA DUP ? Oui, mais c'était dans son autre tâche, celle de conseiller le gouvernement. En principe, les mêmes magistrats ne peuvent conseiller d'abord, puis juger ensuite.

QUAND AURA-T-ON LA DÉCISION ? C'est une affaire de semaines, deux ou trois en principe.

J. F.

Édition du Ven 22 jan. 2010

DNA du 22 janvier 2010

Espoir chez les opposants

Le rapporteur a recommandé aux juges du Conseil d'État d'annuler la déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet de Grand contournement ouest de Strasbourg (lire également en pages Région d'hier et de ce jour). Ce développement juridique a suscité de nouvelles réactions.

Jacques Bigot et Roland Ries, respectivement président de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et maire de la ville, signent un communiqué commun. Ils estiment que « la faiblesse des études socio-économiques (de la DUP) pointée par le rapporteur public (devant le conseil d'État) conforte la position de l'exécutif actuel : le GCO est une mauvaise réponse à une bonne question. L'essentiel des flux routiers est de type pendulaire (déplacements domicile/travail) et l'aménagement d'une autoroute ne diminuera pas la congestion aux heures de pointe ».

«Le GCO est cher»

« D'autres solutions plus écologiques (que le GCO) doivent être étudiées pour alléger le trafic pendulaire sur l'A 35. Il est essentiel que les partenaires publics s'engagent, par exemple, à augmenter les capacités des axes ferroviaires autour de Strasbourg, aujourd'hui saturés ». Joint par téléphone, Jacques Bigot ajoute que si un futur opérateur privé demandait à l'État et aux collectivités locales d'aider à financer la construction du GCO, sa position de président de la CUS est nette : la communauté urbaine ne contribuera pas au financement de l'hypothétique contournement routier ouest. Alain Jund, porte-parole des Verts d'Alsace et adjoint à l'urbanisme strasbourgeois, souligne par voie de communiqué « que le GCO est cher, d'un coût aujourd'hui estimé à près de 400 M € et que cet investissement devrait en priorité être affecté au transport collectif ». Selon le porte-parole des Verts, « le GCO est aussi inutile car il ne règle en rien l'accessibilité à Strasbourg, pour tous ceux et celles qui viennent y travailler quotidiennement ». Bien évidemment, les Verts insistent également sur l'impact du projet sur les terres « réduites au bitume » et la biodiversité menacée.

Une « attente confiante »

Jean-Charles Lambert, maire de Stutzheim-Offenheim, commune qui devrait céder trente hectares de terres agricoles pour que le GCO passe, se situe dans une « attente confiante » après l'audience du conseil d'État. Il estime « que le GCO a été tracé à la règle. Son tracé ne tient pas compte de la topologie des lieux et de l'existence d'une faune protégée, dont l'habitat doit être préservé ». Andrée Buchmann, conseillère régionale (Europe Écologie), estime que le rapporteur public « a non seulement statué sur la forme, mais est aussi intervenu sur le fond. Il a démonté les mensonges, les insuffisances, notamment le bénéfice économique et les incohérences : le GCO allait fluidifier l'accès à Strasbourg... »

Pierre Séjournet

Édition du Ven 22 jan. 2010

DNA du 24 janvier 2010

Le rapporteur public dit non

Le rapporteur public a conclu à Paris à l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) du grand contournement ouest (GCO) de Strasbourg (voir DNA de vendredi). Dany Karcher, maire de Kolbsheim et fer de lance du mouvement "Non au GCO", livre ses impressions suite à cette décision.



Que vous inspire la décision prise par le rapporteur public concernant le GCO ?

Cette décision représente un immense espoir.

Selon vous, cette décision sera-t-elle suivie par le conseil d'Etat ?

Le rapporteur est un grand juriste et je ne vois pas comment le Conseil d'Etat pourrait ne pas le suivre. Cela ferait désordre. Ceci dit, nous avons l'habitude de décisions de l'Etat prises à l'inverse de l'expression citoyenne. Souvenez-vous de l'enquête publique : 82% des personnes consultées étaient contre et la démonstration prouvant que le projet ne remplissait pas les fonctions auxquelles il était destiné a été faite. Cela n'a pas empêché le ministre de signer la DUP. La pression des grands décideurs politiques locaux, qui ne se sont pas pris le temps de vraiment comprendre les inepties de ce projet et qui essaient de nous faire croire que c'est "Paris" qui veut ce contournement, y est sans doute pour quelque chose.

Si cette décision se confirme, cela sera-t-il une victoire écologique ou sociale, sinon du monde rural ?

Ce sera une victoire du bon sens sur les lobbies. Mais aussi et sûrement une victoire écologique et sociale. Paradoxalement, sans doute aussi une victoire pour l'économie locale car si l'on approfondit un peu le sujet, on se rend compte que les routes servent à aller chercher ailleurs ce que l'on a sur place. Quelles sont les actions à venir des opposants au GCO ?

Le collectif sera présent dans les débats pour les élections régionales et posera les questions qu'il faut aux différentes têtes de liste qui devront justifier leur éventuel soutien au GCO. Il ne faudra pas qu'ils disent que ce n'est pas eux, mais Paris. Car Paris ne s'embêtera pas avec un projet dont l'Alsace ne veut pas et ce, depuis des années. Nous le ferons savoir aux Alsaciens.

Propos recueillis par David Geiss et Thibault Jourdan

Édition du Dim 24 jan. 2010